

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 25 JUIN 2015 A 20 H 00 A LA MAIRIE

Le Conseil Municipal,

- Approuve et autorise le Maire à signer la convention de rétrocession entre la Commune, la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et Bouygues Immobilier pour le projet de lotissement du Puy Rigault.
- Accepte la rétrocession des espaces communs du projet immobilier « CHAMP CHENIN » et des parcelles boisées par la Société BOUYGUES IMMOBILIER à la commune.
- Loue un percolateur à raison de 10 € aux utilisateurs de la salle des fêtes.
- Sollicite l'aide financière de l'ADEME dans le cadre du Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP).
- Attribue une subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel CCCVL au titre de l'année 2015.
- Reconduit le plan de gestion de 2016 à 2025 pour les « Hauts de Bertignolles » avec le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre.
- Adopte le nouveau projet d'organisation du temps scolaire à compter de septembre 2015.
- Retient la société Luc DURAND pour les travaux de voirie 2015.
- Modifie le règlement intérieur de la cantine à partir de la rentrée scolaire 2015-2016.
- Met en place un règlement et des tarifs pour le marché de Noël.
- Autorise le maire à solliciter, toutes les subventions nécessaires à la bonne conduite du projet de rénovation de l'ancien presbytère.
- Prend connaissance des décisions prises par délégation au Maire de mars à juin 2015.

Le Maire,
Laurent CHAUVELIN